

Anthisnes, le 12 mai 2022

Madame, Monsieur,

La commune a le plaisir de vous annoncer qu'elle a finalement pu obtenir la présence d'un agent du SPF Finances à la maison communale, cour d'Omalius 1 à 4160 Anthisnes, pour l'aide au remplissage des déclarations à l'impôt des personnes physiques.

La permanence sera organisée sur rendez-vous, le vendredi 10 juin 2022  
dès 9h00.

Attention, ce service n'est pas accessible aux personnes qui ont reçu une PDS (proposition de déclaration simplifiée - enveloppe blanche) mais uniquement aux citoyens qui doivent remplir une déclaration "papier" (enveloppe brune).

Pour prendre un rendez-vous pour cette permanence à l'administration communale, vous pouvez contacter Madame Céline Darcis le mardi 31 mai 2022 de 8 à 12h et le jeudi 2 juin 2022 de 14 à 16h au 04 383 99 85.

Le jour de votre rendez-vous, pensez à bien à vous munir de votre carte d'identité ainsi que de tous les documents nécessaires pour solliciter des réductions d'impôt (attestation garde d'enfant, emprunt hypothécaire, libéralités, ...). Si vous vous présentez pour quelqu'un d'autre, une procuration signée sera indispensable.

Pour obtenir une aide téléphonique (sans déplacement), vous pouvez prendre directement contact avec le SPF Finances au numéro de téléphone présent sur l'enveloppe brune.

Si vous vous posez des questions sur votre proposition de déclaration simplifiée, le SPF Finances pourra y répondre par téléphone : 02 578 71 70.

En espérant que vos besoins d'aide soient rencontrés d'une manière ou d'une autre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

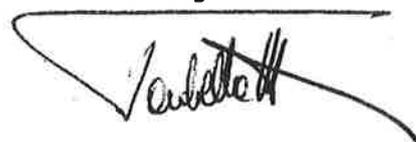
La Directrice générale,



RENARD A.



Le Bourgmestre,



TARABELLA M.